

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
DU BASSIN SIONGE**

**Procès-verbal de l'assemblée des délégués des communes membres
de l'Association intercommunale du bassin Sionge (AIS)
du 25 mai 2011, à 20 h 15,
au Café de la Gare, salle du Grenier, Vuadens**

Présents

Présidence : M. Philippe Gremaud, Président, Bulle

Comité sortant : M. Claude Bovigny, Vice-Président, Vaulruz
M. Pascal Morel, Conseiller communal, Hauteville
M. Charles Philipona, Marsens
M. Jean-Pierre Vallélian, Syndic, Riaz

Secrétaire-caissier : M. Guy Monney, Bulle

Délégués des communes :

Bulle	5 voix	:	M. Yves Grandjean, Conseiller communal
Corbières	1 voix	:	M. Sébastien Blanc, Conseiller communal
Echarlens	1 voix	:	---
Hauteville	1 voix	:	M. Jean-Luc Probst, Conseiller communal
Marsens	1 voix	:	M. Pascal Florio, Syndic
Morlon	1 voix	:	M. Patrick Audemars, Conseiller communal
Pont-en-Ogoz	1 voix	:	M. Jean-Claude Balmer, Vice-Syndic
Pont-la-Ville	1 voix	:	M. Benoît Risse, Vice-Syndic
Riaz	1 voix	:	M. Marc Savary, Conseiller communal
La Roche	1 voix	:	M. Jérôme Tinguely, Conseiller communal
Sorens	1 voix	:	M. Daniel Gilgen, Conseiller communal
Vaulruz	1 voix	:	M. Gérald Deschenaux, Conseiller communal
Vuadens	1 voix	:	M. Sébastien Meyer, Vice-Syndic

Invités : M. Norbert Vuarnoz, Chef d'exploitation, Vuippens
M. Pierre Pythoud, Conseiller communal, Bulle
M. David Macheret, Conseiller communal, Marsens

Excusés : Commune d'Echarlens
M. Maurice Ropraz, Préfet, Bulle
M. Eric Mennel, Service de l'environnement, Fribourg

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 1^{er} décembre 2010
2. Comptes, bilan et rapport de gestion de l'année 2010 – présentation, rapport de l'organe de révision, approbation
3. Rapports d'activité et d'exploitation 2010 – présentation, approbation
4. Election du président et du vice-président
5. Election des membres du comité
6. Election du secrétaire de l'assemblée et du caissier de l'Association
7. Divers

M. le Président ouvre cette assemblée ordinaire et de reconstitution en saluant tous les participants. L'assemblée a été régulièrement convoquée par lettre du 4 mai 2011. Les délégués présents représentent 12 des 13 communes membres et 16 des 17 voix. L'assemblée est donc valablement constituée et apte à prendre des décisions. Aucune remarque n'est formulée quant à l'ordre du jour; il est approuvé.

M. Sébastien Blanc est désigné scrutateur.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 1^{er} décembre 2010

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 1^{er} décembre 2010 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2. Comptes, bilan et rapport de gestion de l'année 2010 - présentation, rapport de l'organe de révision, approbation

M. le Président relève que les comptes et bilan ainsi que le rapport de gestion étaient joints à la convocation, de sorte que chacun a pu en prendre connaissance. Il donne la parole au caissier pour quelques commentaires.

M. Monney cite la remarque préliminaire du rapport de gestion relative à l'assujettissement à la TVA décidé en cours d'année et qui a pour incidence, notamment, l'apparition de deux comptes supplémentaires au chapitre finances : TVA due et TVA facturée.

Les **comptes de fonctionnement** présentent un total de charges de Fr. 2'104'099.01, soit Fr. 75'060.99 de moins qu'au budget. Pour l'équilibre du compte de fonctionnement, la participation des communes membres représente Fr. 1'536'493.96, soit une économie de Fr. 183'826.04 par rapport au budget (Fr. 1'720'320.00). Ce résultat favorable est dû aux charges inférieures du chapitre exploitation STEP et aux recettes supplémentaires du chapitre finances.

Dans la rubrique administration, gérance de la fortune et des dettes, le total des charges, Fr. 482'581.89, se situe en dessus des prévisions à Fr. 451'160.00, ce qui correspond à un supplément de Fr. 31'421.89. Aux recettes apparaissent les comptes relatifs à la TVA, celle due à 2.8 % et celle facturée à 7.6 %.

Les comptes d'administration n'appellent pas de commentaires particuliers. Dans le compte gérance de la fortune et des dettes, les intérêts du compte courant et des autres dettes sont inférieurs aux prévisions. Un emprunt de Fr. 1'500'000.00 (solde de Fr. 1'260'000.00 après amortissement) a été converti à hauteur de Fr. 800'000.00, à 0.82 % pour 12 mois. Au 31 décembre 2010, l'état des emprunts présente un total de Fr. 6'080'000.00, le taux moyen pondéré étant de 2.45 %. A ce montant s'ajoute le solde du crédit LIM pour la STEP (échéance 2014), à savoir Fr. 433'200.00. Ainsi, l'ensemble des emprunts de l'Association représente une dette de Fr. 6'513'200.00 (Fr. 7'241'400.00 en 2009).

La TVA versée à l'Administration fédérale des contributions est calculée au taux forfaitaire de 2.8 % alors qu'elle est facturée au taux légal de 7.6 %, d'où un montant résiduel qui est porté en déduction de la participation des communes aux frais administratifs et financiers. Dès 2011, le taux effectif est appliqué.

Aux comptes d'exploitation de la STEP, les charges totales s'élèvent à Fr. 1'621'517.12, soit Fr. 106'482.88 de moins qu'au budget. Le total des recettes étant légèrement en dessus des prévisions, la part restant à la charge des communes, à savoir Fr. 1'520'818.77, est de Fr. 115'171.23 inférieure aux Fr. 1'635'990.00 du budget. Le caissier renvoie au rapport de gestion qui contient les commentaires relatifs à ces comptes.

Aux comptes d'investissement sont mentionnés aux charges, pour un total de Fr. 384'159.45, le solde du coût des travaux, des honoraires et frais relatifs aux installations de déshydratation ainsi que les derniers honoraires et frais versés à l'ingénieur PGEE (Fr. 4'842.00). Le décompte final sera établi lorsque le Service de l'environnement aura pris position sur les documents qui lui ont été livrés le 10 décembre 2009, d'éventuels compléments ou modifications pouvant être demandés.

En recettes figurent les annuités des communes (Fr. 551'780.20) et le solde des subventions, fédérales (Fr. 214'158.00) et cantonales (Fr. 31'780.00), pour le PGEE global.

Le bilan, total des actifs et passifs de Fr. 8'370'918.25, n'appelle aucun commentaire particulier, si ce n'est la mention des provisions créées, à savoir Fr. 20'000.00 pour des travaux de curage des canalisations, Fr. 40'000.00 pour la réfection de l'étanchéité des digesteurs et Fr. 45'000.00 pour la révision du CCF. La provision pour investissement correspond au montant des factures finales de quelques entreprises qui ont demandé le paiement à l'échéance de la garantie au lieu de fournir une garantie bancaire (Fr. 30'297.70).

M. le Président donne lecture du rapport de l'organe de contrôle, daté du 17 mai 2011. M. Henri Meyer, expert-comptable diplômé, atteste qu'il remplit les exigences de qualification professionnelle et d'indépendance fixées par la loi sur les communes et qu'il a reçu l'agrément de l'Autorité fédérale de surveillance en qualité d'expert-réviseur. Suite à son contrôle, effectué selon les normes de la profession en Suisse, M. Meyer recommande à l'assemblée des délégués d'approuver les comptes annuels tels qu'ils lui sont présentés.

M. le Président demande s'il y a des questions et, la parole n'étant pas demandée, soumet au vote les comptes annuels, le bilan et le rapport de gestion de l'exercice 2010.

L'assemblée des délégués approuve, à l'unanimité et tels que présentés, les comptes annuels, le bilan et le rapport de gestion de l'exercice 2010.

3. Rapports d'activité et d'exploitation 2010 – présentation, approbation

M. le Président se réfère au document remis à chacun avec la convocation à l'assemblée. Le comité et le chef d'exploitation sont à disposition pour répondre aux questions. La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet au vote les rapports d'activité et d'exploitation.

L'assemblée des délégués approuve, à l'unanimité, les rapports d'activité et d'exploitation de l'exercice 2010.

M. le Président remercie M. Vuarnoz qui gère la STEP avec efficacité et compétence ainsi que M. Monney et les membres du comité pour tout le travail effectué durant l'année.

4. Election du président et du vice-président

M. le Président rappelle que, selon les statuts, les président et vice-président assument leur fonction à l'assemblée et au comité. Pour la présidence, le comité propose M. Claude Bovigny, vice-syndic de Vulruz, qui siège au comité depuis 10 ans, est vice-président depuis 5 ans, a été vice-président de la commission du PGEE et président de la commission des nouveaux statuts. La question étant posée, aucune autre candidature n'est annoncée.

A l'unanimité, l'assemblée élit M. Claude Bovigny en qualité de président de l'Association et le félicite par des applaudissements nourris.

Au poste de vice-président, le comité propose la candidature de M. Pierre Pythoud, nouveau conseiller communal à Bulle, en charge du dicastère des travaux et équipements. Aucune autre candidature n'est annoncée.

A l'unanimité, l'assemblée élit M. Pierre Pythoud en qualité de vice-président de l'Association et le félicite par des applaudissements nourris.

5. Election des membres du comité de direction

M. le Président rappelle que les statuts prévoient que chaque secteur a un représentant au comité. Les propositions des communes sont les suivantes :

- Sionge :	M. Claude Bovigny, vice-syndic de Vulruz	déjà élu (président)
- Ville :	M. Pierre Pythoud, conseiller communal à Bulle	déjà élu (vice-président)
- Centre :	M. Jean-Pierre Vallélian, syndic de Riaz	ancien
- Rive gauche :	M. David Macheret, conseiller communal à Marsens	nouveau
- Rive droite :	M. Pascal Morel, conseiller communal à Hauteville	ancien

M. le Président tient à remercier vivement M. Charles Philipona de tout le travail qu'il a effectué au sein du comité durant 10 ans.

Aucune autre candidature n'étant annoncée, M. le Président soumet les propositions au vote.

A l'unanimité, l'assemblée élit MM. Jean-Pierre Vallélian, David Macheret et Pascal Morel en qualité de membres du comité de direction et les félicite par des applaudissements nourris.

6. Election du secrétaire de l'assemblée et du caissier de l'Association

M. le Président propose de confirmer M. Guy Monney à ce poste qu'il occupe depuis 1988.

A l'unanimité, l'assemblée élit M. Guy Monney en qualité de secrétaire-caissier de l'Association et le félicite par des applaudissements nourris.

7. Divers

- M. Jean-Claude Balmer a constaté une différence importante entre le montant annoncé au budget et celui facturé, concernant l'amortissement 2010.

Le caissier prend note de la question et renseignera la Commune.

Note hors PV : la réponse concernant toutes les communes, elle est donnée par le présent procès-verbal. Le montant total annoncé pour le budget tenait compte de l'annuité pour les phases 1 et 2 de construction ainsi que d'un acompte pour les installations de déshydratation. Ce montant a été facturé en deux fois, l'annuité en janvier et l'acompte en novembre.

- M. Sébastien Meyer, Vice-Syndic de Vuadens, transmet aux participants les salutations du Conseil communal et informe que la Commune a le plaisir d'offrir les consommations.

- M. Claude Bovigny, président élu, tient à remercier sincèrement le président sortant, M. Philippe Gremaud, et M. Charles Philipona qui ont été actifs au sein du comité de direction durant 10 ans. M. Bovigny cite les principaux dossiers qui ont été traités : achèvement du PGEE global, réalisation des installations de déshydratation des boues, révision de la clé de répartition des investissements anciens et futurs, refonte des statuts de l'Association, démarrage des études pour l'extension des installations de traitement de la STEP.

M. Bovigny remercie vivement MM. Gremaud et Philipona pour leur dévouement et tout le travail accompli. Le comité leur manifestera prochainement, de manière plus tangible, toute la reconnaissance de l'Association.

M. le Président remercie pour ces aimables paroles et souhaite plein succès dans ses travaux au nouveau comité.

La séance est levée à 20.55 heures

Bulle, le 27 mai 2011

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU BASSIN SIONGE

Le Secrétaire :

G. Monney



Le Président :

Ph. Gremaud



Va à : - communes membres de l'Association
- MM. les membres du comité
- Préfecture de la Gruyère
- Service de l'environnement
- M. N. Vuarnoz, chef d'exploitation STEP